



Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

Réunion des membres de la Commission Consultative des Déchets

Lundi 14 décembre 2020

En Visioconférence¹

Compte-rendu

AVENIR DE NOS TERRITOIRES



¹ Le compte-rendu reprend l'ensemble des présentations et des débats. Les participants avaient la possibilité d'utiliser le fil de discussion pour s'exprimer ou poser des questions. Le compte-rendu du fil de discussion est présenté en italique dans le texte.



I. PROPOS INTRODUCTIFS

Madame Maud FONTENOY, Présidente de la Commission Consultative des Déchets, ouvre la séance.

Elle remercie l'ensemble des membres présents à cette première Commission Consultative des Déchets.

Elle précise que la thématique des déchets s'inscrit dans un cadre plus large, à savoir le plan climat régional dont l'objectif est de faire de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, une région exemplaire en matière d'environnement et moteur des Accords de Paris sur le climat.

Elle indique que sur cet enjeu des déchets, le territoire régional accuse un certain retard : 100 000 tonnes de déchets sont encore exportées hors région chaque année. Par ailleurs, la production de déchets des ménages régionaux reste anormalement élevée, à 737 kg/hab/an alors que la moyenne nationale se situe à 583 kg/hab/an. Enfin, les taux de valorisation sont loin des objectifs : seuls 39% des déchets ménagers et assimilés ont été valorisés en 2018, alors que 65% devront l'être en 2025.

La planification régionale repose sur des ambitions fortes, calées à partir des objectifs réglementaires nationaux, pour rattraper le retard de la région en matière de tri et de recyclage (par rapport aux autres régions métropolitaines) et favoriser l'émergence d'une économie circulaire qui constitue une richesse indéniable pour le territoire régional en matière de développement d'emplois.

Elle précise l'objet de la réunion qui est de présenter le suivi de la mise en œuvre de la planification régionale, de faire un point sur la situation actuelle en matière de traitement des déchets ultimes et de proposer une nouvelle méthode de travail au sein de cette Commission. Elle indique que l'Association FNE interviendra sur ce sujet en fin de réunion.

Elle remercie tout particulièrement pour leur présence, Madame Marie-Françoise BAZERQUE, Directrice-Adjointe de la DREAL, Madame Cécile CHERY, Directrice Adjointe de la Délégation régionale de l'ADEME et Monsieur Olivier BUSSON, chargé de mission de la SGAR.

Elle remercie également Monsieur Michel JACOD, de l'Association France Nature Environnement (FNE), qui présentera une contribution pour territorialiser la planification régionale des déchets.

Elle indique que cette réunion sera suivie du troisième Comité de Suivi du Projet LIFE SMART WASTE.

Elle rappelle, enfin, que les déchets sont un enjeu de santé publique. Il est nécessaire de mieux les gérer en amont pour éviter les pollutions. Elle passe ensuite la parole à la DREAL.

Madame Marie-Françoise BAZERQUE, Directrice-Adjointe de la DREAL, précise que la DREAL partage le même constat que la Région sur la situation compliquée des déchets sur le territoire régional. La Région a une production de déchets trop importante couplée à un tri, une valorisation et un recyclage insuffisants.



Elle indique que près de 100 000 tonnes de déchets résiduels doivent trouver un exutoire chaque année pour une production de 3 millions de tonnes. Des efforts doivent être réalisés afin d'atteindre les objectifs ambitieux du SRADDET. Ces efforts sont déjà en cours mais doivent être accentués par l'ensemble des acteurs, chacun dans le rôle qui leur incombe, la planification pour la Région, l'instruction des dossiers ICPE par la DREAL, la gestion des déchets au quotidien par les collectivités sans oublier les comportements individuels.

Elle précise que le maillage insuffisant de sites crée des difficultés et doit être amélioré. Il y a des secteurs mieux pourvus que d'autres ce qui entraîne des transports de déchets d'un bassin de vie à un autre. Il y a une réelle nécessité d'autonomie de chaque bassin de vie avec un rattrapage en termes d'équipements et d'investissements. Le plan de relance doit être mobilisé pour améliorer la situation.

Elle rappelle qu'en 2020 une cellule de veille a été mise en place par la Région, la DREAL et la SGAR pour gérer la crise de la COVID 19. Un travail a été mené avec les opérateurs pour gérer les DASRI. Cette cellule de veille est toujours en activité. Elle salue le travail de cette cellule et de tous les EPCI et opérateurs pendant ces périodes de confinement.

Elle indique enfin que le sujet des décharges sauvages et illégales est un sujet de préoccupation centrale en matière de pollution et de gestion des déchets. La résorption de ces dépôts est une difficulté. Cependant des actions sont menées contre les auteurs des faits et des condamnations pénales ont été prononcées notamment dans le Var.

*Sur le fil de discussion : **Monsieur Gérald MARTINEZ**, Vice-Président de la Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar, indique qu'un Maire est mort sur une décharge illégale. Elles n'ont pas seulement une incidence écologique. Il y a malheureusement une conséquence sociétale et comportementale.*

Madame Cécile CHERY, Directrice Adjointe de la délégation régionale de l'ADEME, indique que l'ADEME soutient la démarche de planification régionale qui constitue un facteur de résilience pour l'ensemble des acteurs du territoire et salue la mobilisation des acteurs.

Elle précise que l'enjeu en 2021 est de maintenir la dynamique, de reconstruire du collectif et de proposer de nouveaux cadres d'accompagnement avec les partenaires avec notamment le Contrat de Plan Etat Région (CPER) et le plan de relance. L'ADEME concentrera ses forces sur deux volets :

- La création et la modernisation des centres de tri qui permettent l'extension des consignes de tri sur la collecte élargie des plastiques, il s'agit d'une obligation réglementaire, l'ADEME et CITEO mettront fin à leurs aides fin 2022.
- Le tri à la source des biodéchets alimentaires qui devient obligatoire pour tous fin 2023. La mobilisation des collectivités et des acteurs est cruciale sur ce point par anticipation.



Elle conclut en indiquant que cette crise doit être une opportunité de structurer ce temps et de donner du sens.

Questions/ Réponses :

Monsieur Gilles VINCENT, Président du SITTOMAT et Vice-Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, souhaite revenir sur les propos de l'ADEME concernant l'interprétation de la collecte sélective des biodéchets alimentaires.

Il rappelle que ce qui est prévu par la Loi est de mettre à disposition du citoyen un moyen de séparer les fermentescibles, ce qui ne veut pas dire forcément collecte séparative des biodéchets.

Il émet une seconde remarque concernant les aides sur les centres de tri. Tous les EPCI ne peuvent pas se lancer sur l'extension des consignes de tri. Cela dépend de l'existant et prend du temps. Il est nécessaire de laisser dialoguer les collectivités avec CITEO. Il serait dommageable que l'ADEME ne participe pas à la modernisation ou à la construction de nouveaux centres de tri.

Sur le fil de discussion : Monsieur Bernard VIGNE, ADEME, indique que, pour la modernisation des centres de tri, l'ADEME est aux côtés de CITEO pour apporter au mieux des solutions aux EPCI pour respecter les objectifs. Il précise qu'effectivement, en ce qui concerne la collecte sélective des biodéchets alimentaires, le compostage domestique et celui de proximité, qui reste dans la sphère privée du citoyen, risque de ne pas être suffisant pour des Métropoles d'envergure où la densité de population est importante.

Madame Anne-Laure GOY, Chef de Service-Adjoint Economie Circulaire et Déchets, indique que des solutions mixtes sur les biodéchets alimentaires peuvent être pertinentes : pavillonnaire en compostage domestique /gros producteurs et centres urbains en collecte séparative (via redevance spéciale pour les déchets des établissements scolaires et déchets privés etc.). Elle précise que la Région peut soutenir les études préalables à la mise en œuvre de la gestion territoriale des biodéchets et l'aide aux investissements, que ce soit compostage ou méthanisation.

II. MISE EN ŒUVRE DE LA PLANIFICATION (SLIDES 6 à 21)

Monsieur Arthur de CAZENOVE, responsable de l'Unité Etudes et Projets au Service Economie Circulaire et Déchets, rappelle que le PRPGD a été adopté le 26 juin 2019 et intégré au SRADDET arrêté par le Préfet le 15 octobre 2019.

Il existe un rapport relatif à la mise en œuvre de la planification. Ce rapport est disponible dans le tableau de bord de l'Observatoire Régional des Déchets et de l'Economie Circulaire :

[Chap VII Suivi Planification TdB2018\(ordeec.org\)](http://Chap_VII_Suivi_Planification_TdB2018(ordeec.org))



Ce rapport reprend les indicateurs 2015-2018 (2015 étant l'année de référence). Une mise à jour est en cours pour les données 2019. Il comporte également le recensement des installations de gestion des déchets autorisées depuis l'entrée en vigueur de la planification ainsi que les principales évolutions quantitatives concernant la gestion des déchets ménagers et assimilés 2015 – 2018 et les valeurs à viser par le SRADDET.

Il présente 14 indicateurs mais précise que dans le tableau de bord il existe plus d'une centaine d'indicateurs. La présentation réalisée ce jour en est une synthèse. (Voir slide 9 à 12)

Il rappelle, ensuite, les principaux objectifs quantitatifs de la Loi AGECE promulguée en date du 10 février 2020 et qui s'impose à toutes les collectivités en plus de la planification régionale (slide 13).

Il présente un zoom sur les principales évolutions quantitatives concernant la gestion des déchets ménagers et assimilés 2015 – 2018 et les valeurs à viser. (Slides 14 à 17)

Il présente enfin le bilan des capacités de traitement des déchets non dangereux résiduels. (Slides 18 à 21). La slide 18 permet d'évaluer l'autonomie régionale en termes de traitement des déchets résiduels (non valorisés). Il y a des exports de déchets résiduels notamment de Déchets des Activités Economiques. Un enjeu important est d'identifier des capacités de traitement pour les déchets résiduels à très court terme.

Questions / réponses :

Sur le fil de discussion :

Monsieur Franck BAUDEMONT, Chambres des Métiers et de l'Artisanat Régionale, indique que la Région et l'ADEME financent une opération inter-consulaire (CMAR et CCI) qui s'appelle Eco-défis (avec un volet sur la prévention et la gestion des déchets, notamment...). En savoir plus : <https://www.ecodefis-provencealpescotedazur.fr/les-defis/>

Question à l'ADEME et CITEO : quels sont les délais de dépôts de demande de subvention pour les opérations de modernisation des centres de tri ?

Monsieur Bernard VIGNE, ADEME, indique qu'il s'agit d'un AAP national ADEME / CITEO pour la modernisation des centres de tri afin qu'ils puissent accueillir la collecte élargie du plastique. Il y a sur le territoire trois métropoles qui doivent s'équiper. L'ADEME est susceptible d'apporter une aide financière. Est étudié également la possibilité de solutions transitoires. Chacun travaille dans le même sens pour que la Région puisse avoir des centres modernisés dans les délais les plus brefs. Fin 2022, il est affiché que les aides de l'ADEME sur ce sujet s'arrêtent mais peut-être y aura-t-il des prolongations ou pas. Dans le cadre du plan de relance, il pourrait y avoir des aides aussi sur ces centres de tri mais l'ADEME ne dispose pas pour le moment d'informations sur les modalités de ces aides. L'ADEME travaillera avec les EPCI. Sur le SITMAT, il y a déjà eu une étude de faisabilité que l'ADEME a financé pour avancer sur le sujet. Idem pour les Métropoles Aix-Marseille-Provence et Nice-Côte d'Azur.



Madame LEUTHY-MOLINA, Directrice Régionale, souhaite rappeler les performances de collecte sélective : + 4% cette année et + 8 % sur les emballages légers (+ 6% pour le verre). Ces chiffres sont dus à l'extension des consignes de tri puisque maintenant un habitant sur deux peut trier tous ces emballages plastiques en Région. CITEO a lancé sa 4^e phase d'appel à projet en novembre 2020. CITEO attend des dossiers pour optimiser la collecte aussi car l'extension des consignes de tri n'y suffira pas. Il faut aussi mailler le territoire et mieux doter le territoire pour que l'habitant puisse mieux trier. C'est la clé de la réussite. La métropole de Nice (MNCA) a lancé l'extension des consignes de tri et fait de bons résultats. Lorsqu'il y a de l'urbain dense, il faut travailler en cohérence. CITEO mène un dialogue avec les territoires et il y a des solutions de transition qui sont envisagées pour des centres de tri à moderniser qui arriveraient plus tardivement.

Elle précise que les AAP phase 4 de CITEO ont été lancés le 30 novembre avec trois volets : optimiser la collecte, partir en extension de tri et bien communiquer. Les dossiers sont attendus pour le 2 avril 2021. Une dernière phase d'AAP sera lancée à la même époque l'année prochaine. Par ailleurs, des webinaires organisés par CITEO sont mis à disposition des techniciens pour disposer de dossiers robustes pour les AAP.

2/ Sur les objectifs biodéchets du plan (40 kg / hab.) – quelle est la réalité de l'obligation réglementaire quant à la collecte en porte à porte des biodéchets ?

Monsieur Bernard VIGNE précise que ce n'est pas obligatoirement une obligation de collecte en porte à porte, il y a le compostage domestique, le compostage de proximité. Il peut s'agir d'une collecte dans des bacs collectifs. On a une date butoir. Il faut avancer en ayant également des installations structurantes sur le territoire pour les traiter : compostage, méthanisation ou une autre approche. La question se pose de la viabilité d'une politique n'ayant que du compostage de proximité dans les métropoles. Les solutions sont multiples en fonction des territoires.

Madame Delphine VITALI, Directrice Adjointe et Chef du Service Economie Circulaire et Déchets, indique que, concernant les chiffres régionaux qui ont été présentés, il y a des initiatives qui commencent à fleurir sur le territoire en matière de collecte des biodéchets alimentaires, il y a même des réflexions conjointes avec les gros producteurs. Il est nécessaire d'optimiser la collecte et le gisement et de créer des équipements sur le territoire. Le chiffre est de plus de 400 000 tonnes sur le territoire. Ces déchets fermentescibles constituent une part non négligeable des tonnages collectés auprès des habitants (30% des ordures ménagères résiduelles) et c'est un enjeu un peu systémique de retour à la terre de la matière organique sur une approche en lien avec le monde agricole. Il s'agit d'une dynamique de filière qu'il faut impulser et qui est en train progressivement d'émerger. L'enjeu est essentiel. Il ne sera pas possible de faire uniquement du compostage de proximité, il va falloir massifier l'exercice. C'est un impératif dans la perspective du calendrier de la Loi AGECE qui fixe le 1^{er} janvier 2024 pour être opérationnel. Des unités sont nécessaires pour traiter ces biodéchets. Cette mise en place d'unités sera soutenue financièrement.



3/ Intervention sur la raréfaction des capacités de stockage et l'augmentation des coûts notamment sur le bassin Alpin

Monsieur Francis CESTER, Vice-Président de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance, indique à l'attention de la DREAL, que la collectivité est alertée depuis une dizaine de jours sur une forte limitation des tonnages admis au centre d'enfouissement du Beynon dans le 05 à partir du 1er janvier 2021, alors que la collectivité a fait beaucoup d'efforts pour baisser ses tonnages d'OMR. Le prestataire Véolia ne peut donc répondre aux marchés (3 EPCI concernés) et les collectivités se retrouvent sans exutoire à 3 semaines de l'échéance. Etes-vous au courant ? Quelles solutions envisager ?

Madame Lamia CONTRUCCI, Conseillère Communautaire de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy, a les mêmes interrogations que Monsieur CESTER et se questionne également sur les coûts qui vont doubler voire tripler.

Madame Anne CHOUVET, Présidente du SMITOMGA, précise avoir les mêmes interrogations sur ce dossier et qu'il n'y a pas sur le territoire d'alternatives à l'enfouissement.

Madame Brigitte DELADOEUILLE, Directrice du pôle environnement de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch, rejoint l'ensemble de ces préoccupations.

Sur le fil de discussion : **Madame Marie-Françoise BAZERQUE** indique, que concernant la situation particulière du Beynon, c'est un dossier prioritaire auprès de la DREAL et de la Préfecture pour trouver une solution équilibrée dans le sens des objectifs du plan tout en tenant compte de l'évolution prévisible des déchets à traiter.

Madame Delphine VITALI précise que cette question sera traitée lors du point de la DREAL.

Monsieur Gilles VINCENT fait remarquer que nous n'avons pas abordé la question des CSR. C'est un sujet important pour la Région et il faut trouver des solutions locales pour les traiter.

Il souhaite revenir sur les propos de Monsieur VIGNE. Le SITTOMAT ne va pas se contenter de composteurs individuels ou collectifs. Il souhaite préciser simplement que la Loi indique que l'on doit mettre à disposition de chaque administré une solution pour trier ses biodéchets. Ce n'est pas que du tri sélectif à la source.

Il indique que, par ailleurs, le SITTOMAT a rencontré CITEO pour la collecte sélective des emballages et souhaite passer en extension des consignes de tri dès juin 2021 si tant est que le SITTOMAT arrive à moderniser le centre de tri. Le syndicat est en train d'acheter un terrain et travaille à une solution pour traiter les biodéchets.

Il précise aussi que le SITTOMAT est en zone touristique ce qui est important pour les données chiffrées. Ce point a été indiqué par courrier à la Région.

Monsieur Arthur de CAZENOVE indique que ce n'est pas une situation propre au SITTOMAT. En effet, de nombreuses collectivités sont concernées par le tourisme en Région.



Plusieurs régions connaissent également un afflux touristique important (Occitanie, Bretagne). Il s'agit plutôt d'une question de référentiel et d'indicateurs. Aujourd'hui la base de données nationales prend comme indicateur la population mais elle ajoute une typologie par collectivité qui permet de distinguer entre les collectivités très touristiques, très urbaines ou très rurales... Cette typologie permet les comparaisons. Il s'agit d'un enjeu important car on estime en Région que les touristes représentent une population de 600 000 habitants en plus sur un total de 5 millions.

Il précise que l'on constate néanmoins que les Régions Occitanie et Bretagne, malgré un tourisme important, n'atteignent pas nos chiffres en kg / hab. Il y a une particularité en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur qui est que les Déchets des Activités Economiques sont plus largement collectés par les services publics de collecte des déchets. Cela ne facilite pas la valorisation car ces déchets sont un peu différents des déchets des ménages et cela ne permet pas la comparaison aisée avec les autres régions. Le ratio kg / hab est biaisé ce qui rend l'analyse des chiffres en région compliquée. Les Déchets des Activités Economiques (produits par les établissements publics et privés) collectés par les services publics doivent être mieux caractérisés par les collectivités en région, une réflexion est à développer sur ce point pour trouver les bonnes voies de valorisation.

Monsieur Gilles VINCENT indique que les collectivités qui ont mis la redevance spéciale ont la possibilité de traiter les assimilés.

Monsieur Arthur de CAZENOVE confirme cet élément. Le service public peut traiter les déchets ménagers et assimilés. « Assimilé » voulant dire que ces déchets suivent les mêmes filières que ceux des ménages. Cependant, dans les faits, ce n'est pas le cas : par exemple les cartons d'emballages ne suivent pas les mêmes flux que ceux visés par CITEO. Certaines collectivités mettent alors en place des collectes spécialisées pour les cartons pour les valoriser. Sinon, ces cartons partent en incinération ou en stockage.

Monsieur Marc VIOSSAT, Département des Hautes-Alpes, précise que le passage en population DGF change la donne sur les données chiffrées. Cela montre que les territoires touristiques ont besoin d'un référentiel différent.

Il souhaite intervenir sur le problème de traitement sur le territoire alpin. Il y a trois sites de traitement : Valensole, le Beynon et Embrun. La baisse des capacités de traitement des sites prévue dans le cadre de la planification des déchets engendre une augmentation importante des coûts de traitement. Les derniers marchés lancés sur le traitement des déchets ont montré une augmentation de 50% du coût de traitement des OMR et de 77 % pour les encombrants. A cela s'ajoute l'augmentation de la TGAP avec une augmentation de 25 à 37 € / la tonne et des coûts de transport importants sur le territoire alpin. La baisse drastique du stockage va engendrer une augmentation des coûts incompatibles avec les coûts de traitement des ordures ménagères acceptés et acceptables par la population. Les territoires du 04 et 05 ont déjà fait d'importants efforts de baisse de leur production de déchets. Les efforts sont donc plus difficiles à atteindre aujourd'hui. Les élus alertent donc sur les coûts.

Madame Delphine VITALI indique que nous sommes dans une phase de transition. Le plan a été la retranscription régionale de la Loi TEPCV. Aujourd'hui, la Loi AGECE s'applique en plus de la planification régionale. Tout un panel d'actions va devoir être mis en œuvre avec des gros enjeux en matière de DAE et de biodéchets. Cette phase de transition va devoir s'accompagner



de dérogation à la planification. Sur la question des monopoles et de l'augmentation des coûts que cela induit, de nouveaux modèles sont en train d'émerger de la part des exploitants de centres de stockage car le modèle du « tout stockage » n'est plus viable.

Elle précise que sur la question des Combustibles Solides de Récupération, des dynamiques sont en cours avec des dispositifs d'accompagnement financiers nationaux. Des réflexions émergent sur le territoire régional en matière de valorisation énergétique.

Elle rappelle enfin que la planification régionale prévoit un maintien du maillage des équipements sur le territoire régional.

*Sur le fil de discussion : **Monsieur Gérard MARTINEZ**, Vice-Président de la Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar, indique que tout repose sur les collectivités et donc sur les ménages, pourquoi ne pas traiter l'afflux de déchets à la source en limitant les sur emballages, le conditionnement des produits de premières nécessités qui sont vendus dans les commerces et auquel on ne peut échapper. En ce qui concerne la méthanisation quelles sont les aides ? Sur les Hautes -Alpes l'augmentation des tarifs pour l'accès au site d Ventavon (50 et 70%) va nous poser de gros soucis...*

***Madame Anne-Laure GOY** donne le lien vers les aides régionales relatives à la méthanisation [Gaz renouvelable- Ma Région Sud \(maregionsud.fr\)](http://Gaz renouvelable- Ma Région Sud (maregionsud.fr)). Le contact est fventura@merregionsud.fr*

***Monsieur Michel TERRISSE**, Vice-Président de la Communauté de Communes Sorgues du Comtat, demande des exemples d'autres solutions pour traiter les biodéchets.*

***Madame Anne-Laure GOY** indique que pour les études préalables, on peut se référer au cadre d'intervention :*

[Annexe Rapport Strategie Regionale cadre intervention VF.pdf \(maregionsud.fr\)](#)

page 11

Elle précise que sur les biodéchets il existe des ateliers du Life : [Life-IP Smart waste - Bibliothèque](#) . Et des référents techniques par bassin : mlraynaud@maregionsud.fr pour l'Alpin, dnakache@maregionsud.fr pour l'azuréen, ogairaldi@maregionsud.fr pour le provençal, algoy@maregionsud.fr pour le rhodanien.

Monsieur Franck BAUDEMONT**, Chambres des Métiers et de l'Artisanat Régionale, indique que sur l'information et la sensibilisation des artisans du bâtiment, la CMAR travaille sur ces sujets à travers le programme d'action Rénover + (soutien ADEME et Région), avec notamment la CAPEB et la FFB. Si vous avez des questions, voici le contact de notre coordinateur : **Patrick NONDÉ

Chargé de Développement Économique – Rénover + - Coordination technique et partenariats régionaux - Direction Régionale de l'Economie et de l'Action Territoriale - Chambre de métiers et de l'artisanat de région Provence-Alpes-Côte d'Azur, p.nonde@cmar-paca.fr



III. SITUATION 2020 EN MATIERE DE TRAITEMENT DES DECHETS ULTIMES (ISDND, UVE) (DREAL) (Slides 22 à 26)

Madame Marie-Françoise BAZERQUE rappelle la situation de 2020. Tous les opérateurs se sont mobilisés pour que tout se passe bien. Elle salue l'action de l'ensemble des acteurs de la filière. Aucune difficulté majeure ne s'est produite pendant la crise sanitaire. La sollicitation des centres de stockage a été un peu en baisse notamment du fait d'une réduction des activités économiques (dont tourisme). La crise a permis de ne pas avoir de difficultés majeures sur le stockage. Concernant les unités de valorisation énergétique (UVE) et les incinérateurs, l'activité a été maintenue. Les déchets « Corse » ont pu être traités à Fos et Vedène et un peu sur Nice car il y avait à ce moment précis une baisse des tonnages cependant il s'agit d'une situation particulière. Cette possibilité de traitement ne se reproduira sans doute pas. Les UVE ont permis de traiter les importants volumes de Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) liés à la gestion de la crise COVID 19.

Elle précise qu'aujourd'hui la loi AGEC réitère et renforce les obligations existantes et rappelle que le stockage doit rester l'exception. La Loi AGEC impose une diminution du stockage à 10% des Déchets Ménagers et Assimilés produits en 2035. Il faut donc davantage de recyclage, de valorisation mais aussi une réduction des déchets à la source. La Loi AGEC intègre l'obligation de démontrer que les producteurs de déchets ont trié pour aller sur les nouveaux sites d'enfouissement. Le contrôle de déchets réceptionnés sur les installations sera renforcé. Sur les nouveaux sites, il y aura le site de stockage et un centre de tri à côté. Cette solution devra être une solution de transition car les producteurs de déchets ne devront amener sur les sites de stockage que les déchets préalablement triés pour n'enfouir que les déchets ultimes.

Elle présente ensuite une carte qui visualise les UVE et les centres de stockage. Ont été autorisés fin 2019 et début 2020, un certain nombre de sites. Les collectivités doivent se mobiliser pour présenter des dossiers afin que la DREAL puisse les instruire. Il y a une forte mobilisation dans le Var et de nouveaux sites sont sortis : en octobre 2019, l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Pierrefeu du Var (prolongation du site et nouveau site), le projet de Fontante (dont ISDND) actuellement en cours avec quelques difficultés liées à une opposition des riverains, le site de Ginasservis autorisé en juillet 2020 (site non encore opérationnel), l'ISDND de Vallon des Pins autorisée en avril 2020 (site non encore opérationnel). Ces sites sont prévus dans le plan et les tonnages sont examinés à l'aune du plan également. Dans les Bouches-du-Rhône, une autorisation a été donnée au site des Pennes-Mirabeau en octobre 2019 et une demande est en cours actuellement pour l'ISDND de Septèmes-les-Vallons. Pour le bassin alpin, le dossier pour l'ISDND de Ventavon (le Beynon) est en cours d'instruction actuellement. Il est étudié en prenant en compte le plan avec une baisse des tonnages au fur et à mesure cependant la DREAL entend bien les remarques des collectivités. Les efforts sur le secteur sont pris en compte dans l'analyse du dossier qui est instruit avec la volonté de trouver une solution équilibrée pour arriver à traiter les déchets sans les transporter sur de longues distances. L'arrêté d'autorisation devrait intervenir début 2021. L'idée est qu'il n'y ait pas de blocage sur le bassin alpin mais que le dossier soit traité en lien avec la planification.



Concernant les Unités de Valorisation Energétique (UVE), celle de Nice va être en travaux dans quelques années ce qui nécessitera de traiter les déchets hors du bassin Azuréen.

Sur les projets en cours, il y a le centre multifilières TECHNOVAR sur Brignoles qui va se concrétiser. Il y a aussi le projet de centre multifilières du SMIDDEV et potentiellement un centre de prétraitement sur la Métropole Aix-Marseille-Provence. Il y a un certain nombre de dossiers en cours qui ne sont pas tous évoqués lors de cette réunion.

Elle conclut en indiquant qu'il faut que des projets émergent et soient proposés pour que la DREAL puisse les instruire afin d'arriver à un nombre d'équipements de traitement des déchets suffisants sur le territoire. Il faut également un développement des centres de tri nouveaux et modernisés.

Elle précise que pendant le confinement une difficulté est apparue concernant un déficit de déchets verts lié à la fermeture des déchetteries. Cela a posé un problème sur la gestion des boues en centre de compostage.

Questions / réponses :

Monsieur François PYREK, Président de la FNADE, remercie la DREAL d'avoir pensé aux opérateurs en les remerciant pour le travail effectué pendant la crise sanitaire. Sur le premier confinement, il y a une baisse des tonnages des activités économiques de 60%. Sur le second confinement la baisse est de 5 à 10 %. Cela est variable en fonction des secteurs avec l'hôtellerie-tourisme et la restauration qui sont très impactés. Cette crise a permis de voir que le secteur des déchets constitue un service essentiel. Des discussions sont en cours avec les partenaires sociaux pour revaloriser ces métiers de seconde ligne.

Il indique que sur les prix, le secteur est en pleine transition actuellement. Sur la question des prix, les opérateurs de la FNADE sont là pour accompagner les clients collectivités ou privés pour assurer la transition jusqu'en 2030. La FNADE est là pour répondre aux appels d'offre des collectivités et expérimenter que ce soit sur le Combustibles Solides de Récupération (CSR), les biodéchets... Il n'y a pas énormément de projets lancés. Le mandat actuel va être crucial pour les élus pour lancer les appels d'offres et les opérateurs seront là pour y répondre. Face aux baisses des capacités, il y a des augmentations de tarifs qui s'observent car les coûts ne baissent pas, il y a toujours les mêmes équipes, le même matériel avec moins de tonnes à traiter donc les prix montent. Il y a des questions de marché et de contraintes supplémentaires. C'est une phase de transition à passer. L'augmentation des tarifs va faire émerger des projets de valorisation et les opérateurs seront là pour accompagner les collectivités sur ces projets.

Madame Delphine VITALI indique que de nouveaux modèles doivent se mettre en place du côté des opérateurs et des collectivités avec des dynamiques enclenchées sur les territoires en matière de valorisation, de projets structurants d'économie circulaire et d'émergence de nouvelles filières. Cette phase de transition ne doit cependant pas être trop pénalisante pour les collectivités. Cette année, suite à la fermeture d'unités, des problèmes d'exutoires ont été rencontrés avec la problématique des transports de plus en plus longs de déchets que cela induit et des coûts.



Elle précise que concernant la question de l'accueil des déchets de la Corse sur Nice, cela était lié à un vide de four sur l'incinérateur à un moment précis. Les déchets ont également été accueillis sur Vedène et Fos. Les enjeux liés au revamping sur l'Unité de valorisation Energétique de Nice vont être importants à partir de 2022.

Monsieur Martin FAURE, Conseiller Communautaire de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins, souhaite revenir sur la présentation de M. PYREK. L'augmentation des tarifs sur les Hautes-Alpes peut se comprendre du moment qu'il soit linéaire et pas trop important. Mais ce qui pose problème est le manque de clarté dans les tarifs. C'est assez compliqué dans les appels d'offres. Les collectivités ont besoin de précisions pour pouvoir expliquer ces augmentations. Concernant la modernisation des centres de tri, malgré les subventions, cela engendre de grosses augmentations de tarifs également.

Monsieur Michel PARTAGE, Vice-Président de la COTELUB et SIECEUTOM, émet une remarque par rapport à la situation de monopole qui existe sur le Vaucluse. Il y a eu une augmentation du coût à la tonne de 74 € à 106 € sans aucune explication et le chiffre de 130 € a été annoncé. Le monopole sur le Département pose problème. Une structure associative à l'échelle du bassin de vie rhodanien a été créée pour trouver des situations alternatives.

Madame Delphine VITALI précise que des dynamiques sont en cours sur le territoire notamment sur le bassin rhodanien et globalement à l'échelle régionale. Une phase de transition est en cours par rapport à un repositionnement des collectivités sur de la maîtrise publique des outils.

Sur le fil de discussion :

Madame Anne-Laure GOY précise que les EPCI de Vaucluse et du pays d'Arles se sont constitués en association pour travailler collectivement la mise en œuvre de la planification régionale des déchets. Contact : virginie.degabriel@sieceutom.fr directrice du SIECEUTOM

Madame Anne CHOUVET, Présidente du SMITOMGA, s'interroge : pourquoi Ventavon traite les déchets du 06 alors que Nice peut accueillir les déchets Corses ? Est-ce que l'Etat va renforcer les moyens de ses services pour vérifier que les entreprises mettent bien en place le recyclage 7 flux ? cela faciliterait le travail des collectivités.

Monsieur Francis CESTER, Vice-Président de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance, partage l'analyse de Monsieur VIOSSAT. Mais au-delà de l'augmentation insupportable des prix par nos prestataires, nous avons l'impression de subir la double voire la triple peine concernant notre action certes encore à améliorer pour le traitement de nos OMR et encombrants, si nos prestataires ne peuvent les recevoir à 20km de notre territoire.

Monsieur Hervé ANTONSANTI, SNEFID, indique que les prix de stockage augmentent en raison de multiples facteurs. Il cite sans hiérarchisation :

- Une volonté politique d'augmenter le coût du stockage et les contraintes associées, pour favoriser les filières de valorisation. Cf l'augmentation de TGAP.
- Des contraintes réglementaires qui ne cessent de se durcir en faveur de l'environnement, et que les exploitants (publics comme privés !) doivent anticiper. Pour le privé, nous devons impérativement anticiper des charges telles que les couvertures



finales plus de 10 ans avant leur réalisation, ou des frais de post-exploitation qui vont être déboursés sans recette (autre que les provisions) pendant au minimum 30 ans après la réception du dernier déchet.

- *Des investissements initiaux toujours plus onéreux.*
- *La perspective de la réduction des quantités de déchets autorisés pour chaque site.*

Les modèles privés et publics ne doivent pas être forcément opposés.

Il précise qu'en conséquence, le meilleur moyen de maîtriser les coûts de gestion des déchets, tout en respectant la réglementation, reste la planification des filières de valorisation. Le SNEFID pourra également participer au travail d'explication des charges de stockage.

Monsieur François PYREK, Président de la FNADE, indique en réponse à Mr Faure et Mr Partage : *j'ai bien noté votre demande de davantage d'explications/justifications précises en cas d'augmentations de prix (stockage et tri CS) par un opérateur en réponse à un appel d'offres. Comptez sur moi pour passer ce message lors de notre prochain Conseil d'Administration Fnade PACA. Les mémoires techniques et financiers des candidats doivent normalement être utilisés pour donner ce type de détails.*

Monsieur Pierre AMPHOUX précise que d'après Amorce : *La DGAL, la DGPR et la DEB viennent d'ouvrir le 4 décembre dernier une concertation par rapport au projet de décret dit « socle commun », relatif aux critères de qualité agronomique et d'innocuité pour les matières fertilisantes et les supports de culture (MFSC). Cette concertation doit aboutir à la validation du décret et de ses annexes pour juin 2021. Malgré les explications apportées lors de ce premier tour de consultation par les services des ministères, les inquiétudes restent entières sur l'avenir de l'ensemble de la filière organique potentiellement remis en cause par les exigences du futur texte. Avez-vous des informations sur ce sujet ?*

Madame Anne-Laure GOY précise que la Région mène une étude globale avec le service agriculture sur l'avenir des filières d'amendements organiques. *Monsieur Olivier Gairaldi est en charge de cette étude et se rapprochera de vous pour échanger sur ce sujet très important.*

IV. MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES (REGION, ADEME)

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT (slides 27 à 33) indique que pour accompagner la mise en œuvre de la planification, la Région met en place un certain nombre d'outils en collaboration avec l'ADEME.

Elle appelle les collectivités à se mobiliser pour proposer et favoriser l'émergence des projets visant les besoins d'équipements énoncés dans le SRADDET.

Elle indique que dans le cadre du plan de relance des crédits sont fléchés au niveau national sur l'économie circulaire.



Elle rappelle les principales modalités d'animation et de mobilisation des territoires notamment portées par le projet européen LIFE IP SMART WASTE depuis 2018 en partenariat avec la DREAL, l'ADEME et CITEO.

Elle indique que deux sites web régionaux existent pour améliorer la connaissance et favoriser le partage des connaissances : www.ordeec.fr et www.lifeipsmartwaste.fr.

Elle rappelle les différents appels à projets régionaux, le cadre d'intervention et le contrat d'objectifs déchets adopté en octobre 2020.

Madame Delphine VITALI (slides 34 à 41) présente les contrats d'objectifs qui constituent une nouvelle modalité d'accompagnement régional en lien avec les contrats territoriaux que développent l'ADEME. Il s'agit d'un partenariat avec les collectivités et la Région pour décliner les objectifs de la planification régionale par bassin de vie du SRADDET et par EPCI. L'objectif fixé est d'avoir contractualisé d'ici deux ans avec l'ensemble des collectivités régionales. Un travail a d'ores et déjà été engagé avec les techniciens des territoires pour leur présenter ce dispositif et commencer à travailler sur les feuilles de route à partager pour définir une programmation permettant de mettre en œuvre les objectifs du plan.

En janvier 2021, se dérouleront des réunions avec les élus des territoires sur chacun des bassins pour présenter les feuilles de route et les projets des territoires. Le contrat d'objectifs se base sur un certain nombre de piliers qui permettent de reprendre la hiérarchie des modes de traitement avec un impératif qui est en préambule d'établir un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) avec un accompagnement régional sur l'élaboration de ces documents. Il y aura également un accompagnement sur le développement de la tarification incitative et un accompagnement sur des projets structurants d'économie circulaire. La Région travaille également à des dynamiques de développement de filières d'économie circulaire et de valorisation. Ces filières sont en train de se structurer et sont soutenues par un certain nombre d'Appels à Projets (AAP).

Elle précise que sur la gestion et la valorisation des déchets, la Région accompagne l'ensemble des typologies de projets développés à l'échelle régionale notamment avec des AAP conjoints avec l'ADEME. (Déchèteries, CSR, biodéchets...). La Région a également un dispositif d'accompagnement pour l'optimisation de la collecte et pour le tri à la source et la valorisation des biodéchets. Sur la question du foncier, la Région met en place une approche intégrée en la matière. Dans le cadre du plan de relance, il y a un volet important sur le foncier. Une dynamique va être lancée au niveau régional pour favoriser l'implantation d'équipements structurants en matière de déchets sur les friches. Une des règles du SRADDET est en effet d'implanter ces équipements de façon prioritaire sur des espaces dégradés ou des friches. Il y a un enjeu important de travailler ensemble sur l'émergence de ces équipements avec un accompagnement régional que l'on souhaite définir dans le cadre de cette contractualisation.

Le fil de discussion : Liens vers des ressources régionales :

Le contrat d'objectifs déchets des EPCI est disponible en ligne : [Autonomie des bassins de vie en matière de gestion des déchets- Ma Région Sud \(maregionsud.fr\)](http://Autonomie des bassins de vie en matière de gestion des déchets- Ma Région Sud (maregionsud.fr))

[Life-IP Smart waste - Journée de partage d'expérience sur l'économie circulaire n°1](#)
[Life-IP Smart waste - Bibliothèque](#)

[Filidéchet 2021- Ma Région Sud \(maregionsud.fr\)](http://Filidéchet 2021- Ma Région Sud (maregionsud.fr))



Monsieur Bernard VIGNE (slides 42 à 49) présente la politique de soutien de l'ADEME qui a mis en place une plateforme dématérialisée pour le dépôt de demande de subvention : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/> . Cette plateforme affiche tous les dispositifs de soutien de l'ADEME. En région, l'ADEME dispose de plusieurs financements : fonds chaleur, fonds économie circulaire, fonds mobilité durable, fonds hydrogène et les dispositifs du plan de relance 2020 – 2022. Il y a des dispositifs nationaux qui vont irriguer les approches régionales avec une augmentation de l'intensité des aides. Il y a aura des éléments qui vont porter sur les biodéchets, les ressourceries, le réemploi, l'incorporation des matières plastiques recyclées. Il y a également des appels à projets sur les CSR (appel à projet ORPLAST). Il y a aussi l'AAP décarbonation des industries.

Il rappelle les différents AAP régionaux en lien avec les 7 piliers de l'économie circulaire. L'ADEME a des actions sur chacun des piliers et notamment la prévention (actions sur les flux de DMA et les flux de DAE), la valorisation matière (développement du recyclage), la valorisation énergétique (installations de méthanisation, AAP CSR).

Il présente enfin le Contrat d'Objectif de Territoires qui constitue un nouvel outil d'accompagnement des territoires sur une approche très transversale climat, air, énergie, déchets et économie circulaire. Il est mis en place au niveau national et a une vocation transversale. Il regroupe toutes les approches : économie circulaire / déchets et énergie, air et climat. Sa durée est de 4 ans et concerne les EPCI de plus de 20 000 habitants. Il est de 350 k€ avec une part fixe (75 k€) et une part variable en fonction des objectifs qui auront été fixés. Aujourd'hui, il est à l'état expérimental. Il y a trois territoires engagés en Région : la Communauté de Communes Serre-Ponçon, la Communauté d'Agglomération Ventoux-Comtat-Venaissin et Provence-Alpes Agglomération.

Madame Delphine VITALI indique que cela fera partie des éléments qui seront détaillés de façon plus précise lors des réunions par bassin de janvier 2021. L'économie circulaire figure également dans le cadre du plan de relance, du CPER mais aussi de la future programmation européenne avec une enveloppe de près de 10 millions d'euros sur le volet économie circulaire pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Elle présente la Charte Zéro Plastique. C'est un axe de la Loi AGECE qui est en lien avec la question des dépôts sauvages. Depuis 2016, une dynamique régionale en la matière est lancée notamment avec la Charte Zéro Plastique animée par l'ARBE conjointement avec la Charte nationale pilotée par l'ADEME. Un courrier a été transmis à l'ensemble des Maires de la Région pour qu'ils s'associent à la dynamique régionale de manière dans le but de réduire la consommation des plastiques, d'améliorer la valorisation et d'assurer le nettoyage des espaces naturels. Les collectivités sont engagées à signer cette Charte aux côtés du Président de la Région notamment dans le cadre du contrat d'objectifs déchets.

Le fil de discussion :

Lien vers l'AAP : [AAP Ensemble pour une nature zéro déchet plastique 2021- Ma Région Sud \(maregionsud.fr\)](https://www.maregionsud.fr/)



Madame Anne-Laure GOY précise que l'adhésion à la charte Zéro Plastique est une action obligatoire du contrat d'objectifs "déchet" = 1 action déjà balisée à intégrer aux PLPDMA

Territoires durables - Zéro déchet plastique - Listing des signataires engagés dans une démarche "zéro déchet plastique" [Territoires durables - Zéro déchet plastique - Listing des signataires engagés dans une démarche "zéro déchet plastique" \(territoires-durables-paca.org\)](#)

TERRITORIALISATION DE LA PLANIFICATION (FNE)

Monsieur Michel JACOD présente la proposition de l'Association France Nature Environnement sur la territorialisation de la planification. Il précise les trois points forts du volet prévention et gestion des déchets du SRADDET : l'inscription du principe de proximité, une ambition forte malgré un retard du territoire et un souci d'opérationnalité avec la mise en place d'une démarche d'animation.

Il précise que l'objectif est désormais de rendre opérationnel la planification régionale sur les 4 bassins de vie. Il est nécessaire de mettre en place une structuration mobilisatrice pour multiplier les échanges d'expérience, connaître et évaluer les performances au niveau de l'ensemble des bassins de vie et construire et faire vivre une stratégie multi-EPCI. La structuration devra rassembler : les EPCI et les syndicats mixtes, les opérateurs et la société civile. L'idée est de mettre en place une Commission Consultative des Déchets par bassin de taille raisonnable, se réunissant chaque année au 4^e trimestre, alimentant la réunion annuelle de la CCD régionale.

Il rappelle les urgences de la planification : la prévention puis la collecte et la valorisation et enfin le traitement.

Il formule trois souhaits par rapport à la Région : dans le cadre de l'évaluation, aller au-delà des indicateurs quantitatifs, conditionner les financements aux engagements et aux progrès des EPCI et vérifier la bonne application du principe de proximité.

Il formule également trois souhaits par rapport à l'Etat ; mettre en place des commissions de suivi de sites partout où ils manquent et les faire vivre à un rythme normal, conditionner les financements au respect des obligations réglementaires.

V. CONCLUSION

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT remercie l'ensemble des participants.

En conclusion, elle invite les EPCI et les syndicats à signer le contrat d'objectifs déchets et à contractualiser ainsi avec la Région pour faire progresser le territoire régional en faveur de la prévention des déchets et du développement de l'économie circulaire.

Elle clôt cette séance de travail qui est donc suivie du Comité de Pilotage du projet LIFE IP SMART WASTE.

Nota bene : Le compte-rendu de ce comité de suivi est disponible sur le site du projet européen ([http://www.lifeipsmartwaste.eu/fileadmin/user_upload/Bibliotheque/Comites_de_suivi/Fiche_Info_LIFE_17 - comite suivi 14 12 20.pdf](http://www.lifeipsmartwaste.eu/fileadmin/user_upload/Bibliotheque/Comites_de_suivi/Fiche_Info_LIFE_17_-_comite_suivi_14_12_20.pdf))

Annexe 1 : liste des présents, membres de la Commission

Organisme	Nom	Prénom
Représentant Régional SNEFID	ANTONSANTI	Hervé
Président de France Chimie Méditerranée	AUBOIROUX	Michel
Responsable Régional ECO SYSTEM	AUBRY	Stéphane
Président du SIVED	AUDIBERT	Eric
Président de la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance	AVINENS	René
Vice-Présidente de la Région Sud	BARREILLE	Eliane
Vice-Président de l'Association CEN PACA	BEAUCHAIN	Marc
Chargé de mission Association Régionale des Ressourceries PACA	BERGE	Cyrille
Vice-Président de la Communauté de Communes Pays de Fayence	BOUCHARD	René
Responsable Régional ECO MOBILIER	BOUSQUET	Vincent
ECO TLC / RUDOLOGIA	BOUZENOT	Julien
Conseillère Communautaire de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins	BRUNETEAUX	Françoise
Vice-Président du Département du Var	CAVALLIER	François
Vice-Président de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance	CESTER	Francis
Présidente du SMITOMGA	CHOUVET	Anne
Conseillère Régionale Région SUD	CLAUDIUS-PETIT	Anne
Conseillère Communautaire de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy	CONTRUCCI	Lamia
Déléguée Régionale APER PYRO	CORNET	JENNIFER
Conseil Régional de l'Ordre des Architectes	DECOT	Valérie
Président de la Communauté de Communes Haute Provence Pays du Banon	DEPIEDS	Jacques
Responsable du développement régional Sud-Est ECOLOGIC	DESHOULIERES	Thomas
Vice-Président de l'Association VOLUBILIS	DUCARRE	Yves
Conseiller Communautaire de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins	FAURE	Martin
Conseillère Métropolitaine de la Métropole Nice Côte d'Azur	FERNANDEZ-BARAVEX	Emmanuelle
Directeur de l'Association LPO PACA	FLITTI	Amine
Vice-Présidente Région SUD	FONTENOY	Maud
Délégué Régional de FEDERATION SYNTEC	GALLICIAN	Jean-Christophe
Président du SIDOMRA	GUIN	Joël
Trésorier du SYPRED	HUMEZ	Nicolas
Administrateur de l'Association FNE	JACOD	Michel
Vice-Président de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts du Vaucluse	KLEIN	Etienne
Directrice Régionale Sud-Est CITEO	LEUTHY-MOLINA	Christine



Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance	LOUCHE	Frédéric
Membre du bureau de l'Association FARE SUD	LOUDES	Anne-Mireille
Conseillère Régionale Région SUD	MARTIN	Bénédicte
Vice-Président de la Communauté de Communes Champsaur et Valgaudemar	MARTINEZ	Gérald
Conseiller Métropolitain de la Métropole Aix-Marseille-Provence	MOUREN	Roland
Vice-Président de la Communauté de Communes Pays des Paillons	NARDELLI	Robert
Vice-Président de la Communauté Territoriale Sud Lubéron	PARTAGE	Michel
Président du SYDEVOM des Alpes de Haute Provence	PAUL	Gérard
CESER	PETIT	Jean-Yves
Président de la Communauté de Communes Provence Verdon	PHILIBERT	Hervé
Vice-Présidente du Département des Alpes-Maritimes	PIRET	Josiane
Vice-Présidente de la Communauté de Communes de la Vallée des Baux-Alpilles	PONIATOWSKI	Anne
Président de la FNADE	PYREK	François
Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays réuni d'Orange	REYNIER DUVAL	Christophe
POLE EMPLOI	RIBAS	Alain
Vice-Président de l'Association Nationale pour l'utilisation des Graves de Mâchefers en travaux publics (ANGM)	SZYMKOWIAK	Patrick
Vice-Président de la Communauté de Communes Sorgues du Comtat	TERRISSE	Michel
Vice-Président UNIVALOM	ULIVIERI	Christophe
Membre Elu de la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale	VOGADE	Denis

**Assistaient également à la réunion :**

Organisme	Nom	Prénom
Région SUD	ALBERTINI	Monique
Directeur Environnement de la CASA	AMPHOUX	Pierre
Région SUD	ARTICO	Christine
Métropole Nice Côte d'Azur	AUBEL	Thierry
Région SUD	AZERMAI	Dominique
Chambre des Métiers et de l'Artisanat Régional	BAUDEMONT	Franck
DREAL	BAZERQUE	Marie-Françoise
Communauté d'Agglomération du Grand Avignon	BONNIN	Pascal
Communauté de Communes Serre Ponçon	BOURDEAUX	Yvon
VEOLIA	BREISSAND	Laurent
DRACENIE PROVENCE VERDON AGGLOMERATION	BRELURUT	Jérôme
Communauté de Communes Golfe de Saint Tropez	BRETON	Sébastien
FNADE	BROCHUT	Bernard
Représentant de la SGAR	BUSSON	Olivier
Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis	CHAMEROY	Anne
Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse	CAMPANA	Nathalie
Association FNE PACA	CHANU	Coralie
Communauté d'Agglomération du Grand Avignon	CHAUVIN	Jean-Philippe
CYCLAMED	CHAYA	Nadine
ADEME	CHERY	Cécile
Communauté de Communes du Briançonnais	CHIAPONNI	Jean-Marc
Région SUD	CHOLLEY	Barbara
Cash systèmes Industrie	COGLIEVINA	Delphine
Durance Lubéron Verdon Agglomération	CROZE	Muriel
Communauté de Communes du Pays des Paillons	DANIELE	Frédéric
Région SUD	DAUDE	Gérald
Métropole Aix-Marseille-Provence	DEBLAIS	Christelle
Région SUD	DE CAZENOVE	Arthur
Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon	DE PANDIS	Morgane
Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch	DELADOEUILLE	Brigitte
Communauté de Communes du Golfe de Saint Tropez	DELOFFRE	Julien
CSDU Valensole 04	DEO	Michel
Région SUD	DOMALLAIN	Raphaël
Région SUD	EVARD	Guillaume
Communauté d'Agglomération Riviera Française	FAVROU	Maryse
Communauté de Communes du Pays des Ecrins	FOURRAT	David
SMED 06	FREGA	Fabienne
Région SUD	FREQUELIN SANT	Diane



Syndicat des Portes de Provence	FUMAT	Antoine
Région SUD	GAIRALDI	Olivier
Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan	GARDE	Claire
Communauté de Communes du Briançonnais	GAUDFERNAU	Manon
FNADE	GOBET	Laurence
Région SUD	GOY	Anne-Laure
Communauté de Communes Vallée des Baux- Alpilles	GUINTINI	Corinne
Communauté de Communes Buëch Dévoluy	HENNION	Charlotte
SYDEVOM de Haute Provence	HUBER	Béatrice
Communauté d'Agglomération Lubéron Mont du Vaucluse	IACONA	Eddy
Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse	JAMET	Julien
SIRTOM d'Apt	JEAN	Isabelle
Communauté de Communes du Cœur du Var	LAROCHE	Aude
Région SUD	LECLERCQ	Eloise
Syndicat des Portes de Provence	LIOGIER	Sébastien
Région SUD	MARIJN	Thibaut
Métropole Toulon Provence Méditerranée	MARQUET	Catherine
Métropole Nice Côte d'Azur	MENICHE	Alexandre
Région SUD	MOCQUAIS DE BLANVILLE	Arnaud
FNADE	MONTEL	Thierry
Région SUD	NAKACHE	David
Métropole Aix-Marseille-Provence	OCHIER	Vincent
Région SUD	PAPINOT	Pierre-Emmanuel
VEOLIA	PERNOT	Hervé
Région SUD	PERSILLET	Fiona
Communauté de Communes - Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon	PLANTIER	Marc
Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins	PORTERO	Marie-Agnès
Fédération Régionale du Bâtiment PACA	POURROY	Christelle
France Chimie Méditerranée	RAFFIN	Annabelle
Région SUD	RAHOU	Amaria
Région SUD	RAIMONDINO	Valérie
Communauté d'Agglomération Ventoux-Comtat- Venaissin	RIVOIRE	Angélique
Communauté de Communes Pays de Forcalquier- Montagne de Lure	ROBERT	Sébastien
Association ARFPPMA PACA	RUIZ	Delphine
Chambre de commerce et d'industrie Nice Côte d'Azur	SCARLATTI	Franck



Communauté d'Agglomération Arles-Crau-Camargue Montagnette	SCHAEFFLER	Bertrand
Communauté d'Agglomération Var Estérel	SICARD	Marie-Odile
Communauté de Communes des Sorgues du Comtat	TELLENNE	Laure
Fédération Régionale du Bâtiment PACA	TRAUB	Lauriane
UNIVALOM	TREMBLAY	Fabien
Région SUD	VACCARIZI	Barbara
DREAL PACA UD04/05	VERGAERT	Sylain
ADEME	VIGNE	Bernard
Département 05	VIOSAT	Marc
Région SUD	VITALI	Delphine
Région SUD	VIZIALE	Nathalie
EUROVIA / UNICEM	WEIBEL	Benoît
DREAL	XAVIER	Guillaume

Membres excusés

Organisme	Nom	Prénom
Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan	LAVAYER	
Communauté d'Agglomération Sorgues du Comtat	TERRISSE	Michel
Communauté de Communes Pays Vaison Ventoux	LARGUIER	Jean-Pierre
Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon	BALBIS	Rolland
Communauté de Communes Vallée du Gapeau	ROBERT	Thomas
Région SUD	LEONELLI	Pierre-Paul
Département 84	MOUNIER	Christian
Département 13	REAULT	Didier
Provence Alpes Agglomération	VILLARD	René
Département des Hautes Alpes	BERNARD	Jean-Marie
Chambre des Métiers et de l'Artisanat Régionale	BERTHELOT	Martine